

SEANCE DU VENDREDI 14 MARS 2008

L'an deux mil huit, le quatorze mars à 20 H 15, les membres du Conseil Municipal de la commune de Ruaudin, proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du 9 mars 2008, se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles 2121-10 et 2122-11 du code des Collectivités Territoriales, le 9 mars 2008.

ETAIENT PRESENTS Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux :

M. Alain DELAFOY, M. LENOBLE Jean, M. VINCENT Jacques, Mme BEAUTÉ Lina, M. BRUNET Albin, M. FOULBOEUF Jean-Claude, M. GARNIER Laurent, M. GOYET Michel, M. ALLETON Claude, Mme JOUGLET Valérie, M. LANELUC Gil, Mme LEROUX Chantal, M. LEROY Alain, Mme NÉON France-Line, M. PARIS Pascal, Mme PEYRELADE Corinne, M. BLIN Régis, M. LISEMBART Philippe, M. PLEUVRY Philippe, Mme THONG Isabelle, M. CORRE Patrick, M. HUBERT Claude.

ABSENT EXCUSE :

M. POULAIN Daniel

POUVOIR :

Monsieur Poulain a donné à pouvoir à Monsieur Philippe LISEMBART.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Alain DELAFOY, Maire, qui après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès verbaux des élections et a déclaré installer :

M. POULAIN Daniel, M. LENOBLE Jean, M. VINCENT Jacques, Mme BEAUTÉ Lina, M. BRUNET Albin, M. FOULBOEUF Jean-Claude, M. GARNIER Laurent, M. GOYET Michel, M. ALLETON Claude, Mme JOUGLET Valérie, M. LANELUC Gil, Mme LEROUX Chantal, M. LEROY Alain, Mme NÉON France-Line, M. PARIS Pascal, Mme PEYRELADE Corinne, M. BLIN Régis, M. LISEMBART Philippe, M. PLEUVRY Philippe, Mme THONG Isabelle, M. CORRE Patrick, M. HUBERT Claude.

Dans leur fonction de conseillers municipaux.

Aucune remarque n'étant formulée, le procès verbal de la dernière séance est considéré comme adopté.

Monsieur Claude ALLETON, le plus âgé des membres du Conseil, a pris la Présidence. Le conseil a choisi pour Secrétaire de séance : Madame Corinne PEYRELADE.

1) ELECTION DU MAIRE

1^{er} tour de scrutin

Le Président, après avoir donné lecture des Articles L 2122-4, L 2122-5, L 2122-6, L2122-7, L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, a invité le Conseil Municipal à procéder à l'élection d'un Maire conformément aux dispositions prévues par l'article L2122-4 du CGCT. Chaque conseiller, au passage de l'urne, a remis fermé son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....23

Déduction des bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code Electoral.

..... 0

Suffrages exprimés.....23
Majorité absolue.....12

Ont obtenu : M. ALAIN DELAFOY.....22
M. PHILIPPE LISEMBART1

M. Alain DELAFOY ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

M. Le Maire précise que le point suivant est à supprimer de l'ordre du jour :

- Ordures ménagères : contrat pour la collecte, le transport et l'élimination des ordures ménagères,

Le conseil accepte cette modification.

2) CREATION DE 6 POSTES D'ADJOINTS

Vu les articles L 2122-1 et L 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, considérant le résultat des Elections Municipales en date du 9 mars 2008, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et sur sa proposition,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Décide la création de 6 postes d'adjoints,

Précise que l'entrée en fonction de ces derniers interviendra dès leur élection.

Adopté à l'unanimité.

3) ELECTION DU PREMIER ADJOINT (en charge de la construction et de l'entretien des bâtiments) :

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de M. DELAFOY élu Maire, à l'élection du premier Adjoint

1^{er} tour de scrutin.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....23

Déduction des bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code Electoral.

..... 0

Suffrages exprimés.....23

Majorité absolue.....12

Ont obtenu : M. PHILIPPE LISEMBART.....22

M..CLAUDE ALLETON.....1

M. PHILIPPE LISEMBART ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 1^{er} Adjoint et a été immédiatement installé.

4) ELECTION DU DEUXIEME ADJOINT (en charge de l'environnement , suivi des règles d'urbanisme) :

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du deuxième Adjoint

1^{er} tour de scrutin.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....23

Déduction des bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code Electoral.

..... 0
Suffrages exprimés.....23
Majorité absolue.....12

Ont obtenu : M. CLAUDE ALLETON.....22
M. DANIEL POULAIN1

M. CLAUDE ALLETON ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée Adjoint et a été immédiatement installée.

5) ELECTION DU TROISIEME ADJOINT (en charge de la voirie et de l'éclairage public) :

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du troisième Adjoint 1^{er} tour de scrutin.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....23
Dédution des bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code Electoral.
..... 0
Suffrages exprimés.....23
Majorité absolue.....12

Ont obtenu : M... REGIS BLIN.....22.
M. PATRICK CORRE.....1

M. REGIS BLIN ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Adjoint et a été immédiatement installé.

6) ELECTION DU QUATRIEME ADJOINT : (en charge des affaires sociales, de la formation-emploi et activités sportives et culturelles) :

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du quatrième Adjoint 1^{er} tour de scrutin.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....23
Dédution des bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code Electoral.
..... 0
Suffrages exprimés.....23
Majorité absolue.....12

Ont obtenu : M. PATRICK CORRE.....22
M. DANIEL POULAIN.....1

M. PATRICK CORRE ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Adjoint et a été immédiatement installé.

7) ELECTION DU CINQUIEME ADJOINT : (en charge de l'économie, de la coopération intercommunale et du suivi des zones d'activités) :

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du cinquième Adjoint 1^{er} tour de scrutin.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....23

Déduction des bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code Electoral.

..... 0
Suffrages exprimés.....22
Majorité absolue.....12

Ont obtenu : M. DANIEL POULAIN.....23

M. DANIEL POULAIN ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Adjoint et a été immédiatement installé.

8) ELECTION DU SIXIEME ADJOINT (en charge de l'assainissement et de l'élimination des déchets) :

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du sixième Adjoint 1^{er} tour de scrutin.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....23
Déduction des bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code Electoral.
.....
Suffrages exprimés.....
Majorité absolue.....12

Ont obtenu : M. JEAN LENOBLE22
MME CORINNE PEYRELADE.....1

M. JEAN LENOBLE ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Adjoint et a été immédiatement installé.

9) INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE ET DE SES ADJOINTS

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la Loi fixe les montants maximum des indemnités qui peuvent être allouées au Maire et aux Adjointes.

Vu la loi n° 2000-295 du 5 avril 2000,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que les articles L 2123-23 et L 2123-24 dudit Code fixe les taux maximum des indemnités de fonction allouées au Maire et aux Adjointes,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Décide :

A compter du 14 mars 2008, le montant des indemnités de fonction du Maire et de ses Adjointes est, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux, fixée aux taux suivants :

Taux en % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique

Maire :..... M. Alain DELAFOY43% de l'indice 1015

Taux en % de l'indemnité du Maire,

1^{er} Adjoint : M.....40% de l'indemnité du Maire

2^{ème} Adjoint :40% de l'indemnité du Maire

3^{ème} Adjoint :40% de l'indemnité du Maire

4^{ème} Adjoint :40% de l'indemnité du Maire

5^{ème} Adjoint :40% de l'indemnité du Maire

6^{ème} Adjoint :40% de l'indemnité du Maire

Les indemnités de fonction sont payées mensuellement

Adopté à l'unanimité

10) DEFINITION DU NOMBRE DE MEMBRES DU CCAS

Le décret N° 95-562 du 6 mai 1995 modifié par un décret N°2000-6 du 4 janvier 2000 relatif aux centres communaux et intercommunaux d'action sociale prévoit que le conseil d'administration du CCAS comprend le Maire qui en est le Président et un nombre égal ou maximum à 8 conseillers municipaux élus et 8 membres nommés par le Maire hors conseil.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Décide que le conseil d'administration du CCAS sera composé de 8. Parmi les conseillers municipaux et de 8 membres nommés par Monsieur le maire hors conseil.

Adopté à l'unanimité.

11) ELECTION DES MEMBRES du CCAS

Le Décret N° 95-562 du 6 mai 1995 modifié par un décret N°2000-6 du 4 janvier 2000 relatif aux centres communaux et intercommunaux d'action sociale prévoit également que l'élection des membres du Conseil municipal se fait au scrutin ; à la liste proportionnelle au plus fort sans panachage ni vote préférentiel au bulletin secret.

Conformément à l'article L 2121-22 du Code Général des Collectivités territoriales, la désignation des membres des commissions a lieu par vote à bulletin secret sauf décision contraire de l'assemblée délibérante.

M. DELAFOY propose de procéder à cette élection sans procéder au scrutin secret.

Accord du Conseil municipal.

Adopté à l'Unanimité

Sont candidats :

Alain DELAFOY, Claude HUBERT, Valérie JOUGLET, Isabelle THONG, Jacques VINCENT, Corinne PEYRELADE, Chantal LEROUX, Daniel POULAIN, Lina BEAUTE.

Après en avoir délibéré,

Ont été élus : Alain DELAFOY, Claude HUBERT, Valérie JOUGLET, Isabelle THONG, Jacques VINCENT, Corinne PEYRELADE, Chantal LEROUX, Daniel POULAIN, Lina BEAUTE

Adopté à l'unanimité.

12) ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION PERMANENTE D'APPEL D'OFFRES.

Selon les termes des textes en vigueur, la Commission d'Appel d'Offre fait l'objet d'une élection de ses membres. Dans les communes de moins de 3500 habitants, elle est constituée de **trois membres titulaires et trois membres suppléants.**

Cette élection s'effectue à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Membres titulaires, se présentent :

Jean-Claude FOULBOEUF, Jean LENOBLE, Gil LANELUC

En conséquence ont été élus membres titulaires :

Jean-Claude FOULBOEUF, Jean LENOBLE, Gil LANELUC

Membres suppléants, se présentent :

Claude ALLETON, Philippe LISEMBART, Régis BLIN

En conséquence ont été élus membres suppléants :

Claude ALLETON, Philippe LISEMBART, Régis BLIN

Après en avoir délibéré,

On été élus : Jean-Claude FOULBOEUF, Jean LENOBLE, Gil LANELUC en tant que délégués titulaires et Claude ALLETON, Philippe LISEMBART, Régis BLIN en tant que délégués suppléants.

Adopté à l'unanimité.

13) DESIGNATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS

Conformément à l'article L 2121-22 du Code Général des Collectivités territoriales, la désignation des membres des commissions a lieu par vote à bulletin secret sauf décision contraire de l'assemblée délibérante.

M. DELAFOY propose de procéder à cette élection sans procéder au scrutin secret,

Accord du Conseil municipal.

Adopté à l'Unanimité

Aménagement du territoire, Urbanisme et Relations extérieures.

Responsable : Alain DELAFOY

Membres de la commission: Claude ALLETON, Albin BRUNET, Régis BLIN, Philippe LISEMBART, France-Line NEON, Patrick CORRE.

Economie, Coopération intercommunale, Mise en place et suivi des Hunaudières.

Responsable : Daniel POULAIN

Membres de la commission : Jean LENOBLE, Michel GOYET, Gil LANELUC, France Line NEON, Claude HUBERT, Philippe LISEMBART

Affaires scolaires, Formation et emploi, activités sportives et culturelles.

Responsable : Patrick CORRE

Membres de la commission : Claude HUBERT, Pascal PARIS, Isabelle THONG (en charge du CMJ), Alain LEROY, Corinne PEYRELADE, France-Line NEON, Jacques VINCENT.

Construction et entretien des bâtiments.

Responsable : Philippe LISEMBART

Membres de la commission : Jean-Claude FOULBOEUF, Philippe PLEUVRY, Laurent GARNIER, ALAIN LEROY, Isabelle THONG, Albin BRUNET, Michel GOYET.

Voirie, Éclairage public.

Responsable : Régis BLIN

Membres de la commission : Claude ALLETON, Philippe PLEUVRY, Jean-Claude FOULBOEUF, Pascal PARIS, Jacques VINCENT, Lina BEAUTE

Commission environnement, suivi des règles d'urbanisme :

Responsable : Claude ALLETON

Membres de la commission : Lina BEAUTE, Jean-Claude FOULBOEUF, Philippe PLEUVRY, Régis BLIN, Alain LEROY, Jacques VINCENT, Chantal LEROUX.

Assainissement, Déchetterie et élimination des déchets.

Responsable : Jean LENOBLE

Membres de la commission : Laurent GARNIER, Jean-Claude FOULBOEUF, Philippe PLEUVRY, Claude HUBERT, Lina BEAUTE, Gil LANELUC.

Commission « communication »

Responsable : M. Alain DELAFOY

Membres de la commission : Claude ALLETON, Philippe LISEMBART, Régis BLIN, Patrick CORRE, Daniel POULAIN, Michel GOYET, Isabelle THONG, Chantal LEROUX, Jean LENOBLE, Claude HUBERT.

Commission des finances :

Responsable : Jean LENOBLE

Membres de la commission : Philippe LISEMBART, Claude ALLETON, Patrick CORRE, Régis BLIN, Daniel POULAIN, Alain DELAFOY

14) Désignation des délégués aux organismes extérieurs

La désignation des membres des commissions a lieu par vote à bulletin secret sauf décision contraire de l'assemblée délibérante.

M. DELAFOY propose de procéder à cette élection sans procéder au scrutin secret, excepté pour les délégués au Syndicat Intercommunal pour l'alimentation en eau potable de l'agglomération Mancelle, une candidature extérieure étant enregistrée.

Accord du Conseil municipal.

Adopté à l'Unanimité

Délégués au CNAS

Délégué titulaire : Jean LENOBLE

Déléguée suppléant : Valérie JOUGLET

Délégués au Comité Syndical du Syndicat Intercommunal pour l'alimentation en eau potable de l'agglomération Mancelle

Titulaires :

Sont candidats : Philippe LISEMBART et Régis BLIN et M. Louis FRESLON

Un vote est organisé à bulletin secret.

Les résultats sont les suivants :

M. LISEMBART : 16

M. BLIN : 16

M. FRESLON : 4

Bulletins nuls : 4

Sont désignés : M. Philippe LISEMBART et M. Régis BLIN

Suppléants :

Sont candidats : Philippe PLEUVRY et Claude ALLETON

Sont désignés comme suppléants : Philippe PLEUVRY et Claude ALLETON

Sont désignés :

Deux Délégués titulaires : Philippe LISEMBART et Régis BLIN

Deux Délégués suppléants : Philippe PLEUVRY et Claude ALLETON

Délégués au Syndicat Mixte du Schéma Directeur de la Région Mancelle.

Deux Délégués titulaires : Philippe LISEMBART et Alain DELAFOY

Deux Délégués suppléants : Jena LENOBLE et Daniel POULAIN

Délégués du Syndicat Mixte du Sud Est du Pays Manceau :

Deux Délégués titulaires : Patrick CORRE, Alain DELAFOY

Un Délégué suppléant : Michel GOYET

Délégués au Syndicat Mixte des Gens du Voyage :

Délégués titulaires : Claude ALLETON, Alain DELAFOY

Délégués suppléants : J. Claude FOULBOEUF et Philippe PLEUVRY

Délégués au Pays du Mans :

Délégués titulaires : Jean LENOBLE et Patrick CORRE

Délégués suppléants : Philippe LISEMBART, Gil LANELUC

Délégués à la mission locale.

Délégué titulaire : Patrick CORRE

Délégué suppléant : Valérie JOUGLET

Délégué aux affaires militaires :

Délégué titulaire : Pascal PARIS

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H00

Le compte rendu de la séance a été affiché le mardi 18 mars 2008.

Alain DELAFOY

Maire,